



## succession entre frères et sœurs

Par **Visiteur**, le **01/01/2021 à 18:32**

**Bonjour**, (on dit "**Bonjour**" en arrivant quelque part)

Mon frère décédé, célibataire sans enfant, laisse deux héritières vivantes, ma soeur et moi; sachant que deux autres frères sont décédés avant lui. Ces deux frères décédés ont eu deux enfants chacun, qui sont toujours vivants et qui deviennent héritiers.

Comment se calculera la part de chaque héritier : ma soeur et moi, ainsi que mes 4 neveux.

La succession ne concerne que de la liquidité.

Merci de me renseigner.

Par **Tisuisse**, le **02/01/2021 à 06:36**

Bonjour,

Comme le dit la rubrique dans laquelle votre message est classé, cela relève des compétence du notaire. Voyez donc votre notaire.

Par **janus2fr**, le **02/01/2021 à 11:56**

Bonjour,

En l'absence de toute disposition, le patrimoine de votre frère sera réparti en 4 parts, votre soeur et vous recevrez chacune une part, et les 2 enfants de chacun de vos frères décédés se partageront une part.

Pour résumer, vous et votre soeur vous recevrez 1/4 du patrimoine de votre frère et vos 4 neveux, chacun 1/8ème.

Par **Marck.ESP**, le **02/01/2021 à 15:52**

La représentation est admise dans l'ordre des collatéraux privilégiés à partir du moment où il y avait plusieurs frères et soeurs.

Les enfants se partageront dont la part de leur parent défunt.